

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 8 janvier 2015 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1500509A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 18 septembre 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Vincent LEMAITRE (NIGEND : 170566, NLS : 8025558, NID : 9091041237) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2014 au 31 juillet 2015 inclus en qualité d'officier analyste au sein du centre opérationnel de la fonction garde-côtes du secrétariat général de la mer à Paris.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au secrétariat général de la mer sis 69, rue de Varenne, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le centre technique de la gendarmerie nationale. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY